centre hospitalier
mont de marsan

RÈGLEMENT DE CONSULTATION
(R.C.)

Fourniture, livraison, installation, formation et mise en service de générateurs de dialyse et leurs accessoires et consommables captifs

Consultation passée sous forme d'appel d'offres ouvert
en application des articles 33, 40, 57 à 59 et 77 du CMP

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

Jeudi 29 août 2013 à 14H00

Le présent document ne peut être modifié par les candidats.
Seule la version originale détenue par le pouvoir adjudicateur fait foi.

Le présent règlement de consultation comporte 10 pages
La consultation est enregistrée sous le n°2013/049

SOMMAIRE

1. OBJET DE LA CONSULTATION 3

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION 3

3. ALLOTISSSEMENT 4

4. VISITE ET CAMPAGNE D'ESSAIS 4

5. DUREE DU MARCHE 5

6. VARIANTES 5

7. PRODUITS ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES 5

8. PRESENTATION ET CONTENU DES CANDIDATURES ET OFFRES 6

8.1 CONTENU DES OFFRES : LES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES 6
8.2 CONTENU DES OFFRES : LES PIECES CONTRACTUELLES 7
8.3 CONTENU DES OFFRES : PRECISIONS SUR LA PROPOSITION FINANCIERE 7
8.4 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES 8

9. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES 8

10. JUGEMENT DES OFFRES 9

10.1 REGULARISATION DES OFFRES INCOMPLETES 9
10.2 EXAMEN DES CANDIDATURES 9
10.3 EXAMEN DES OFFRES 9
10.4 CLASSEMENT DES OFFRES 10

11. NOTIFICATION 10

12. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 10

1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la fourniture, la livraison, l'installation, la formation et la mise en service de générateurs de dialyse, des accessoires et consommables captifs, destinés au service d'Hémodialyse chronique du Centre Hospitalier de Mont de Marsan. Les générateurs à renouveler ont été mis en service fin 2006 et fin 2010.
Les quantités estimées dans le cadre de la présente consultation sont de 4 à 12 générateurs.

La prestation comprend :

- la fourniture et la livraison des générateurs et de leurs fiches techniques ;
- la formation à l'utilisation et à la maintenance des générateurs ;
- la fourniture des accessoires et consommables captifs de l'appareil

La description des spécifications techniques attendues des générateurs et des prestations à réaliser est définie par le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) n° 2013/049 et ses annexes.

Les modalités d'exécution du marché sont définies dans le cahier des clauses administratives particulières (CCAP n° 2013/049).

Conformément à l'article 35 II. 5° et 6° du Code des marchés publics, le Centre Hospitalier de Mont de Marsan se garde la possibilité de passer des marchés complémentaires dans le cadre d'extension des prestations demandées au présent marché.

Nomenclature CPV
33181100-3 Appareils d'hémodialyse.

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Le présent marché de fournitures courantes est passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

Il s'agit d'un marché fractionné à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics sans fixation de minimum et maximum en valeur ou en quantité.

Précisions sur la réponse attendue

Les offres doivent répondre au descriptif technique tel qu'il est présenté dans Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander aux candidats de préciser leur offre au sens de l'article 59.I du Code des Marchés Publics. Dans le cadre de l'application de l'article 59.I il ne peut y avoir négociation avec les candidats.

Prestations supplémentaires éventuelles ou alternatives techniques (options) :

Au-delà de la réponse apportée en offre de base, les candidats apporteront obligatoirement une réponse aux demandes de prestations supplémentaires éventuelles ou alternatives techniques (options) décrites dans le CCTP.

Reprise du Matériel :

Le candidat aura à sa charge la reprise des équipements renouvelés. La liste prévisionnelle des équipements à remplacer dans le cadre du marché est la suivante :

NUM INVENTAIRE	MARQUE	MODELE	NUM SERIE	DATE MES
20100609	HOSPAL	EVOSYS	FX002936	27/09/2010
20100608	HOSPAL	EVOSYS	FX002930	27/09/2010
20100612	HOSPAL	EVOSYS	FX002939	27/09/2010
20100610	HOSPAL	EVOSYS	FX002937	27/09/2010
20100607	HOSPAL	EVOSYS	FX002924	27/09/2010
20100611	HOSPAL	EVOSYS	FX002938	27/09/2010
20060315	HOSPAL	INTEGRA DIACARD	798219	06/11/2006
20060312	HOSPAL	INTEGRA DIACARD	798265	06/11/2006
20060313	HOSPAL	INTEGRA DIACARD	798266	06/11/2006
20060314	HOSPAL	INTEGRA DIACARD	798264	06/11/2006

3. ALLOTISSSEMENT

Cette consultation comporte un lot unique :

Fourniture, livraison, installation, formation et mise en service de générateurs de dialyse et leurs accessoires et consommables captifs

Les caractéristiques générales et les spécifications techniques sont précisées dans le C.C.T.P.

4. VISITE ET CAMPAGNE D'ESSAIS

Présentations sur le site du centre hospitalier :

La date de la présentation sera confirmée ultérieurement par le centre Hospitalier, avec un préavis de 15 jours.

Essais sur site :

Le candidat devra réaliser un essai sur site d'une durée de 6 jours consécutifs (lundi au samedi).

La période d'essais aura lieu à compter du 9 septembre. Les candidats seront prévenus de la semaine de présence 7 jours avant la date retenue.

Le candidat aura à sa charge l'ensemble des frais liés à l'essai de son équipement. Le matériel demeurera sous la responsabilité du fournisseur pendant la période d'essai.

Le consommable nécessaire aux essais restera à la charge du candidat.

5. DUREE DU MARCHE

Le marché est conclu pour une durée de 2 (deux) ans ferme à compter de la notification.
Le contrat est reconductible deux (2) fois par période d'un (1) an à la date anniversaire de notification, par reconduction tacite.

En cours d'exécution, le contrat pourra être résilié par le pouvoir adjudicateur, à la demande de l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec avis de réception postale, sous réserve de l'observation d'un préavis d'un mois, selon les modalités fixées au chapitre 6 du C.C.A.G - F.C.S.

Les bons de commande peuvent être émis jusqu'au dernier jour de validité du marché et s'exécuteront selon les délais prévus à l'acte d'engagement.

6. VARIANTES

Le candidat pourra conformément à l'article 50 du CMP présenter des variantes à l'offre de base qui devront cependant respecter les besoins et les exigences formalisées dans le CCTP qui détaille les caractéristiques des fournitures attendues.
Les candidats devront faire apparaître les variantes de façon distincte de l'offre de base. Le candidat remplira un formulaire DC3 pour chaque offre variante. Il devra indiquer le/les numéro(s) concerné(s).

7. PRODUITS ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES

Il est demandé aux candidats de chiffrer au titre de produits et/ou prestations supplémentaires éventuels les éléments ci-après :

Option 1-1 : Système de perfusion avec calcul du poids intégré

Option 1-2 : Prestations de connexion au logiciel EXALIS (système d'acquisition automatisée et d'analyse de données). Cette option comprendra les frais éventuels d'interfaçage côté générateur et côté EXALIS.

Option 1-3 : Options libres : Les candidats sont invités à présenter sous la forme de prestation supplémentaire éventuelle, toutes les fournitures et prestations pertinentes dans le cadre de la présente consultation.

Option 1-4 Les prestations de maintenance, telles que décrites au § 6 du CCTP

8. PRESENTATION ET CONTENU DES CANDIDATURES ET OFFRES

Les offres doivent être rédigées en langue française (art. 46 IV du CMP). Les candidats sont tenus de libeller leur offre en €uros.

Les offres se composent de documents réglementaires et de documents contractuels.

8.1 Contenu des offres : les documents réglementaires

L'ensemble des documents mentionnés aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics sont à joindre à l'offre : DC1, DC2, DC3 ou équivalents.
Les formulaires pré-renseignés figurent dans le dossier de consultation téléchargeable sur le site www.achats-hopital.com . Leur usage est préférable à celui d'imprimés vierges.
En cas de difficulté pour obtenir ces documents, le candidat pourra contacter le Secrétariat de la cellule des marchés de la Direction des services Achats, Logistique et Hôtellerie (tél. : 05 58 05 21 13).
Il est souhaitable de communiquer les certificats réglementaires de déclaration sociale et fiscale lors de la remise des offres (en lieu et place des certificats sur l'honneur). Ceci permettrait de réduire les délais de mise en œuvre du marché et d'éviter l'application des dispositions prévues ci-après.

La DG Fip et l'URSSAF proposent un service en ligne afin d'obtenir les certificats qu'elles délivrent. Les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés et assujetties à la TVA peuvent obtenir l'attestation fiscale depuis leur compte fiscal professionnel sur le site : http://www.impots.gouv.fr

Quant au certificat social délivré par l'URSSAF, les entreprises autres que celles relevant du relevant du régime social des indépendants peuvent l'obtenir à partir de leur espace sécurisé sur le site https://mon.urssaf.fr/

Selon les modalités précisées dans l'article 46 du CMP et dans le cas où le titulaire provisoire n'aurait pas présenté les certificats réglementaires lors de la remise des offres, le Représentant Légal du Centre Hospitalier demande la production de ces certificats, dans un délai de cinq jours ouvrés (du lundi au vendredi) à dater du jour de la demande effectuée par le Centre Hospitalier, sous la forme suivante :
☞ Demande par télécopie comportant un récépissé ⇨ à retourner dûment complétée dès réception au numéro 05 58 05 21 29
☞ Transmission des certificats NOTI2 (ancien DC7) (délivrés par les administrations et organismes compétents) à l'adresse suivante :

Centre Hospitalier
Direction des Achats, de la Logistique et de l'Hôtellerie
Service des Marchés

Certificats – « Fourniture, livraison, installation, formation et mise en service de générateurs de dialyse et leurs accessoires et consommables captifs »

40024 Mont de Marsan cedex

Dans l'hypothèse où la société ne pourrait fournir ces documents dans le délai fixé, l'offre serait exclue sans possibilité de régularisation et le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de s'adresser au fournisseur classé second de la liste, pour l'attribution du marché et ainsi de suite.

8.2 Contenu des offres : les pièces contractuelles

- Un acte d'engagement (DC3 ou équivalent) daté et signé par le représentant qualifié de l'entreprise et / ou son annexe, soit l'offre de prix, datée et signée.
  Les sociétés doivent impérativement compléter le document joint au dossier de consultation et compléter les zones indiquées.

Les bordereaux de prix ainsi que les questionnaires technique seront impérativement remis en deux exemplaires par le candidat selon les modalités suivantes :

1. **Une version informatique** établie sur le fichier Excel fourni par le Centre Hospitalier. Cette version informatique sera jointe à l'offre sur un support informatique au choix du candidat (disquette, CD ou clé USB).
   Les candidats sont priés de fournir ce bordereau sous un format exploitable, type Excel, mais en aucun cas sous un format verrouillé type PDF.

2. **Une version papier,** dûment datée et signée, sera d'autre part annexée par les candidats à leur(s) acte(s) d'engagement. Elle sera strictement identique à la version informatique fournie.

- le fournisseur devra joindre, pour chaque matériel proposé, un dossier technique rédigé en français comprenant :

1. Une documentation technique
2. Une documentation commerciale
3. Le mode d'emploi
4. **Une fiche de l'appareil proposé, avec les spécifications techniques + questionnaire rempli**
5. Les fiches jointes au présent CCP dûment complétées :
   - Fiche de renseignements sur le service après-vente. (cf. annexe document sous format « Excel »),
   - Fiche de renseignements sur le développement durable et l'impact environnemental (cf. annexe document sous format « Excel »),
6. Le certificat de marquage CE, la classe de l'appareil et le bulletin d'identification.
7. La liste de référence des matériels analogues déjà installés, et la date de la première mise en service.

   Ce dossier technique est considéré comme un document contractuel.

8. La fiche fournisseur fournie avec le cahier des charges. Cette fiche sera datée et signée par le représentant qualifié de l'entreprise habilité pour signer les marchés.
9. Un relevé d'identité bancaire original
   Il doit correspondre au compte indiqué sur la partie B de l'acte d'engagement. Il est signalé que l'existence d'un compte ouvert dans un organisme établi en France simplifie les formalités de paiement.

8.3 Contenu des offres : précisions sur la proposition financière

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la fourniture et les prestations. Les prix proposés s'entendent **franco de port et d'emballage**, marchandises livrées à l'établissement.

Les candidats détailleront le prix de l'offre de base ainsi que, sur un bordereau distinct, le prix des offres variantes auxquelles ils répondent. Les produits et prestations supplémentaires éventuels feront l'objet d'un chiffrage à part.

Le présent marché est traité à prix unitaires.

L'offre doit faire apparaître obligatoirement :
- la désignation commerciale des produits
- le taux de T.V.A.
- le prix unitaire HT et TTC.

La signature de l'acte d'engagement entraîne l'acceptation de toutes les clauses du présent RC ainsi que des CCAP et CCTP dont l'exemplaire original conservé au sein de l'administration fait seul foi en cas de contestation.

8.4 Délai de validité des offres

Le délai minimum de validité des offres est de cent quatre-vingt (180) jours à compter de la date limite de réception des offres.

9. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Le pli cacheté contenant la candidature et les offres devra être remis avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement, il peut être :

① remis par voie électronique dans le cadre de la dématérialisation des marchés, sur notre site www.achat-hopital.com, à la condition de posséder une clef électronique et un certificat.
Il est conseillé d'adresser une copie matérialisée de sauvegarde à l'adresse ci-dessous.

Ou,

② envoyé par la poste en Recommandé avec Avis de Réception à l'adresse ci-dessous :
Centre Hospitalier de Mont de Marsan
DIRECTION des services ACHATS, LOGISTIQUE et HÔTELLERIE
Service Marchés Publics
40024 MONT DE MARSAN CEDEX

Ou,

③ déposé contre récépissé à l'adresse ci-dessous :
DIRECTION des services ACHATS, LOGISTIQUE et HÔTELLERIE
Service Marchés – Bâtiment Administratif – RDC
Centre Hospitalier – Site Sainte-Anne
Avenue Nonères
40024 MONT DE MARSAN CEDEX

Veuillez vous assurer que le prestataire qui acheminera votre pli vous garantisse les délais de livraison avant la date et l'heure limites de remise des offres.

Identification du pli
Sur ce pli, seront inscrits, le **nom du candidat** (cachet de l'entreprise), l'adresse du Centre Hospitalier, ainsi que la mention :

Marché « Fourniture, livraison, installation, formation et mise en service de générateurs de dialyse et leurs accessoires et consommables captifs »
Appel d'Offres : **NE PAS OUVRIR**

En application du décret 2008-1334 du 17/12/2008, modifiant le décret 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics, **une seule enveloppe** contient les justifications réglementaires et l'offre ; soit :

- le cas échéant, le nom et les coordonnées de la personne à contacter pour l'obtention des certificats réglementaires
- l'acte d'engagement
- les bordereaux de prix
- l'ensemble des renseignements et pièces mentionnés dans le R.C. et le C.C.T.P.

Le pli qui serait remis sous enveloppe non cachetée ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées, ne sera pas retenu.

10. JUGEMENT DES OFFRES

Pour désigner les attributaires du marché, les candidatures seront examinées en tenant compte des garanties, des capacités techniques et financières qu'elles présentent ainsi que leurs références professionnelles.

10.1 Régularisation des offres incomplètes

Avant de procéder à l'examen des candidatures, conformément à l'article 52.I du C.M.P, dans l'hypothèse où, au moment de l'ouverture des plis, il apparaît que certains plis sont incomplets, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accorder un délai de rattrapage à l'ensemble des candidats afin de leur permettre de compléter leur dossier de candidature, dans un délai identique pour tous, et qui ne saurait être supérieur à dix (10) jours.

10.2 Examen des candidatures

Les critères d'élimination seront les suivants :

- Irrecevabilité des candidatures en application des articles 44 et 45 du code des marchés publics ;
- Capacités professionnelles, techniques et financières insuffisantes.

10.3 Examen des offres

Les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables seront éliminées.

Les offres seront jugées en fonction des critères pondérés ci-dessous :

Critères	**Pondération**
Valeur clinique, ergonomique et technique	45%
Coût d'acquisition et d'exploitation	35%
Qualité et structure du SAV	10%
Délais de livraison et de mise en service	5%
Impact environnemental	5%

10.4 Classement des offres

L'addition des notes pondérées donnera la note finale permettant de déterminer le classement des candidats.
Le candidat qui obtient le plus grand nombre de points est considéré comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Pouvoir Adjudicateur pourra à tout moment mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

11. NOTIFICATION

Les candidats sont informés du résultat de la consultation dans le délai légal. Le candidat retenu recevra par courrier recommandé avec avis de réception une copie signée du marché à titre de notification (DC 3). L'exemplaire original sera conservé par le Centre Hospitalier de Mont-de-Marsan et fera seul foi en cas de contestation.

12. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

❑ Tout renseignement complémentaire **d'ordre technique** pourra être obtenu en s'adressant à :

Monsieur Michel POUJET
Ingénieur Biomédical
Direction des services techniques Service Pharmacie
Tél : 05 58 05 10 80
Fax : 05 58 05 10 04
direction.technique@ch-mt-marsan.fr

❑ Tout renseignement **d'ordre administratif** pourra être obtenu en s'adressant à

Madame Sandrine PAIGNAC-ZANCAN
Service Marchés Publics
Direction achats, logistique et hôtellerie
Avenue de Nonères
40 024 Mont-de-Marsan Cedex
Téléphone : 05 58 05 21 12
Fax : 05 58 05 21 29
sandrine.paignac-zancan@ch-mt-marsan.fr

Mont-de-Marsan, le 16 juillet 2013

Le Directeur Achats,
Logistique et Hôtellerie

M. Yannig. JEZEQUEL